

Effectif légal du Conseil Municipal : 19 Présents : 10
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Votants : 10+3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à 19h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noailan dûment convoqué en séance ordinaire, le 17 février 2026, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. B. NOEL, P. DECOSTER, M. CODEGA, J. SANLIAS, T. LAVOCAT, C. CHARRIER, G. DUSSILLOL, X. FAUQUE, S. SANCHEZ-TROYAS, S. MILON

Absents représentés : MME MM. P. BRICOUT pour B. NOEL, C. MARIE pour P. DECOSTER, I. GENET pour X. FAUQUE

Absents : C. DUFFIE, E. BERGES, G. MANTEL, A. MOUGINET

Secrétaire de séance : M. CODEGA

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Elle annonce qu'elle a reçu le pouvoir de Mme C. MARIE pour P. DECOSTER, de Mme. I. GENET pour X. FAUQUE, et de M. P. BRICOUT pour B. NOEL.

I. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame le Maire sollicite Mme M. CODEGA pour assurer la fonction de secrétaire de séance. Mme CODEGA accepte d'assurer la fonction pour la séance du jour.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Elle invite le secrétaire de séance à signer le registre des comptes rendus.

III. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

DEL20260223/001	Dissolution caisse des écoles
DEL20260223/002	Prêt PLS pour Habitat des Possibles
DEL20260223/003	Annualisations 2026
--	Questions diverses

Préalablement aux délibérations inscrites à l'ordre du jour, Madame le Maire présente M. DUBESSET, représentant la société AGAP'PRO, invité à présenter la société en vue de la délibération du point 1.1.

AGAP'PRO est une société privée qui est une centrale de référencement proposant à ses adhérents un accompagnement dans l'optimisation budgétaire de l'alimentation, principalement à destination des collectivités. Le siège de la société est basé à Tresses, et elle compte aujourd'hui environ 2000 adhérents. Ce qui lui permet d'avoir une force de négociation avec les partenaires avec lesquels elle travaille, et avec qui la collectivité travaille déjà aussi (Pomona, Passion Froid etc.).

La première étude menée sur les achats pour la cantine de Noaillan a permis de dégager des pistes d'économies avantageuses pour la collectivité.

La porte d'entrée en tant qu'adhérent, c'est la mise à disposition du logiciel qui reprend les tarifs des prestataires, les adhérents s'approvisionnent chez qui ils souhaitent parmi ceux-ci. En passant par AGAP'PRO c'est une économie de 10 à 20% chez les mêmes fournisseurs. Il y a aussi possibilité de passer commande auprès d'autres acteurs, notamment pour conserver la part d'approvisionnement local, comme pour le pain ou certains achats de boucherie par exemple.

La société a déjà la confiance de plusieurs collectivités autour de Noaillan : Toulence, Roaillan, Puybarban, Pondaurat, Mazères etc.

En plus de ce service, AGAP'PRO met à disposition de ses adhérents un support diététique avec des propositions de menus téléchargeables et modifiables, des plannings de menus, des repas à thèmes etc.

L'autre avantage est la facturation globalisée. Au lieu d'avoir une facture pour chaque fournisseur, il y a une facturation unique d'AGAP'PRO, ce qui simplifie les tâches administratives.

Mme CODEGA dit que c'est un projet très intéressant sur le plan financier, et une simplification sur le plan administratif.

M. DUBESSET précise qu'il s'agit de mettre en place un partenariat, en aucun cas la société se substitue à la décision des élus. Il s'agit plus d'un accompagnement pour optimiser les dépenses, il peut y avoir aussi un accompagnement pour le bio, Egalim, également sur « ma cantine ». Par ailleurs, l'adhésion est gratuite. La société négocie des remises sur un volume d'affaires et se rémunère directement, il n'y a aucune surprise pour l'adhérent, le prix du produit affiché est le prix final payé, il n'y a pas de supplément, tout est aussi transparent que possible.

Mme CODEGA évoque la question de la mise en concurrence. Le seuil est fixé actuellement à 40 000 €. M. DUBESSET précise qu'à partir du 1 avril il passe à 60 000 €. Mais là il s'agit de faire plusieurs familles d'achats pour créer des lots. Il peut y avoir un lot crèmerie, un lot surgelés, volailles etc. l'important est que le seuil ne soit pas dépassé par lot. Mme CODEGA précise que cela évite les procédures de passation de marchés

Madame le Maire dit qu'il est bien aussi d'avoir une seconde diététicienne qui peut intervenir sur les menus. M. DUBESSET répond que oui, elle peut proposer un accompagnement pour optimiser les menus.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande si tous ces « plus » sont gratuits ? M. DUBESSET répond que oui jusqu'à un certain niveau, ensuite cela fonctionne par devis selon la demande. Mais pour tout ce qui est consultation, suggestion, cela est compris dans le partenariat. Mme SANCHEZ-TROYAS dit que lors du dernier conseil municipal ce qui posait question c'était le seuil de 40 000€ pour la mise en concurrence car là on était à 70 000€ d'achats. M. DUBESSET répond que oui, c'est le cas si l'on considère un seul lot à restauration unique. Si l'on fait deux familles par exemple, on est déjà en-dessous des seuils. Madame le Maire précise que c'est ce qu'on fait d'autres communes comme Toulence.

M. DECOSTER demande quelle est la durée d'engagement de la commune ? M. DUBESSET répond que les conventions sont signées pour 3 ans, mais il peut être décidé par l'adhérent de partir sur 1, 2 ou 3 ans, il faut juste le préciser à l'engagement initial. Il y a des communes qui se sont engagées pour 1 an pour voir comment cela se passe et si c'est bénéfique pour elles.

M. DUBESSET précise qu'il assure aussi un suivi relationnel, surtout auprès de l'agent en cantine. Etant lui-même ancien restaurateur, il accompagne les agents pour échanger avec eux et optimiser, répondre aux interrogations, il peut se montrer autant disponible que nécessaire.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande s'il y a un minimum d'achat ? M. DUBESSET répond qu'il n'y en a aucun.

Les échanges étant terminés, Madame le Maire remercie M. DUBESSET pour son exposé et sa disponibilité, et aborde l'ordre du jour.

1. ECOLE ET PERISCOLAIRE

1.1 Convention pour adhésion au groupement d'achat alimentaire avec la société Agap'pro pour cantine scolaire

Suite à l'exposé de M. DUBESSET, représentant la société AGAP'PRO, en préambule de l'ordre du jour, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société AGAP'PRO est une centrale d'achat qui a pour objet de faire bénéficier à ses adhérents de sa compétence en matière d'achat des denrées alimentaires, de gestion et d'élaboration des menus.

Outre le fait de faire réaliser à la collectivité des économies sur l'achat des denrées alimentaires pour la cantine scolaire, cette dernière pourra également bénéficier des services annexes proposés par AGAP'PRO, tels que : propositions de menus composés par des diététiciens, mise à disposition d'un logiciel de gestion des commandes, facturation globale à la commune (une seule facture pour tous les achats de denrées, au lieu d'une facture par fournisseur tel qu'actuellement).

La société AGAP'PRO travaille avec les fournisseurs avec lesquels collabore déjà la commune pour l'achat des denrées de la commune, mais également avec d'autres fournisseurs. La commune conserve également l'opportunité de se fournir en dehors du réseau pour conserver les circuits courts et l'approvisionnement local. Comme exposé par M. DUBESSET, le découpage des achats en plusieurs lots permet de ne pas être soumis aux règles de mise en concurrence.

Madame le Maire précise que l'engagement de la commune peut être d'une, deux ou trois années, à préciser lors de la conclusion de la convention initiale.

Le guide utilisateur a été préalablement adressé à l'ensemble des conseillers, et le projet de convention d'adhésion est joint à la présente délibération.

Compte-tenu de ces éléments, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- Approuver les termes de la convention d'adhésion aux services AGAP'PRO
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion aux services AGAP'PRO pour une durée initiale de 1 an.

- Charger Madame le Maire d'entreprendre toute action nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion aux services AGAP'PRO
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion aux services AGAP'PRO pour une durée initiale de 1 an.
- Charge Madame le Maire d'entreprendre toute action nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

1.2 Tarification sociale des cantines scolaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Considérant que les communes sont libres de fixer les tarifs des repas à la cantine,
- Considérant que le dispositif « la cantine à 1€ » prévoit le financement, en partie, des repas servis à la cantine scolaire, si la commune volontaire met en place une tarification progressive composée d'au minima trois tranches, la tranche la plus basse étant au maximum de 1€ par repas et par enfant,
- Considérant que le soutien financier de l'Etat s'élève à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse, aux communes qui ont conservé la compétence scolaire et qui sont éligibles à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale, ce qui est le cas de la commune de NOAILLAN,
- Considérant que par délibération du 10 octobre 2022, la commune de NOAILLAN s'est engagée dans le dispositif de tarification sociale de la cantine scolaire, tenant compte du quotient familial des familles, appliquée comme suit :
 - o Repas à 0,80 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €
 - o Repas à 1 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 701 et 1000 €
 - o Repas à 3,20 € pour les familles dont le quotient familial est au moins égal à 1001 € et plus
- Considérant le projet de renouvellement de la convention entre la commune de NOAILLAN et l'Agence de Service et Paiement pour la mise en œuvre de la tarification sociale des cantines scolaires, laquelle a été préalablement communiquée à l'ensemble des conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de poursuivre l'application de la tarification sociale du ticket de cantine pour les repas de l'école de NOAILLAN
- Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la tarification sociale des cantines scolaires, entre la commune de NOAILLAN et l'Agence de Service et Paiement, laquelle est jointe à la présente délibération
- de fixer la mise en application de cette tarification au 6 novembre 2025, date de la rentrée scolaire des vacances de la Toussaint
- de fixer le tarif du repas comme suit :
 - o repas à 0,80 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €

- repas à 1 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 701 et 1000 €
- repas à 3,20 € pour les familles dont le quotient familial est au moins égal à 1001 € et plus
- Fixe par ailleurs le prix du ticket adulte à 6,40 €
- Charge Madame le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

2. FINANCES

2.1 Remboursement des frais de déplacement du Maire au salon des Maires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de ses fonctions d'élue local, elle s'est rendue à Paris au salon des Maires. Le séjour a engendré des frais liés au transport, à l'hébergement et aux repas sur place.

Madame le Maire informe qu'elle a avancé les frais liés à ce séjour, à savoir le transport en train aller-retour pour un montant de 132€, et l'hébergement à l'hôtel pour un montant de 527,07€, soit un montant total de 659,07€.

Considérant qu'en application de l'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut recevoir, sur décision expresse du conseil municipal, des indemnités pour frais de représentation ayant pour objet de couvrir les dépenses engagées par le maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder, en application de la réglementation, au remboursement des frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser le remboursement des frais de déplacement au salon des Maires à Madame Bernadette NOEL, Maire de NOAILLAN, pour un montant total de 659,07€.

3. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire communique plusieurs informations :

- La Gironde a été durement frappée par la tempête NILS et les pluies diluviennes qui l'on accompagnée. Notre commune a subi de plein fouet NILS avec des routes et des habitations inondées, des services publics perturbés, des coupures d'électricité, dus aux chutes d'arbres et des routes et chemins coupés. Durant plusieurs jours, les Noaillannais ont été bouleversés dans leur quotidien. La mobilisation des services communaux, des élus et des services de l'Etat a été immédiate, et a aidé au rétablissement progressif des fonctions essentielles. Madame le Maire tient à remercier son équipe et ses agents aussi bien techniques qu'administratifs, les forces de gendarmerie, les pompiers, les agents du Département, les agents des réseaux d'énergie et de télécommunications, ainsi que les nombreux bénévoles qui se sont mobilisés. Ce fut difficile et fatigant, mais indispensable.
- Concernant le vote des comptes administratifs, les documents support liés aux CA ne nous ont pas encore été communiqués par le SGC de la Réole, qui doit faire face à de graves pannes informatiques. Madame le Maire dit qu'elle tiendra informés les élus dès la réception des documents afin de fixer une date de conseil, peut-être le 9 mars, ce serait bien. M. FAUQUE dit qu'il faut espérer qu'ont les ait le plus tôt possible, et demande comment cela se passe si ce n'est pas avant le 15 ? Madame le Maire répond qu'il faudra faire avec, et que

le cas ne s'est jamais produit.

M. DECOSTER demande si c'est toujours bloqué pour le paiement des factures. Madame le Maire répond que oui, tout est bloqué. Elle donne lecture du courriel de M. BENJELLOUN-TOUIMI, trésorier, qui précise : « pour les comptes de gestion dans HELIOS : il est impératif de ne pas demander de compte de gestion ou compte financier unique dans l'application HELIOS afin d'éviter des engorgements supplémentaires, lesquels engendreraient de nouveaux ralentissements. Des consignes seront données le moment venu pour lancer ces demandes, en phase avec la réouverture de l'application CDC-D. »

- Madame le Maire remercie son équipe pour les 6 années de mandat, et demande à chacun des adjoints de présenter un bilan des actions menées.
 - o M. DECOSTER fait un point sur l'urbanisme au sens large
 - Dans le domaine Patrimoine, il y a eu :
 - Finition des travaux des annexes associations à Dubernet
 - Toiture du local communal de stockage (local FIAT)
 - Réfection des deux logements communaux locatifs au niveau de l'école
 - Création du local d'urgence avec réhabilitation électrique, plomberie-sanitaire, huisseries.
 - Rénovation de la salle des fêtes, peintures intérieures et extérieures, changement des huisseries et rideaux
 - Rénovation du local jeunes, peintures, chauffage et plafond
 - Changement des huisseries, mairie, ancienne mairie, patrimoine locatif
 - Construction d'un local chasse réglementaire
 - Création d'un skate park et achat de jeux au niveau du city stade
 - Entretien et changement des moteurs des 2 cloches de l'église
 - Renouvellement des matériels d'intervention devenus trop vieillissants
 - Travaux importants au Novalia, étanchéité, électricité, peinture.
 - Dans le domaine urbanisme, il y a eu :
 - 6 ans de travaux pour la concrétisation de la révision du PLUI en collaboration avec la CdC, les bureaux d'études urbanistes et environnementaux, l'Etat
 - Travaux d'élaboration de tracés de mobilité douce, piste cyclable, chemin de randonnée
 - Renouvellement de plusieurs bornes incendie devenues vétustes, inefficaces et non opérationnelles dans le cadre de la DECI
 - Participation à la commission d'attribution des subventions d'aides aux modifications de l'habitat, rénovations énergétiques et structurelles
 - Participation active au groupement de commandes intercommunales
 - Evolution de l'éclairage public
 - Dans le domaine de la voirie, il y a eu :
 - Reconstruction des ponts de la Hure et Peyremenat
 - Entretien des fossés communaux en collaboration avec le SIVOM
 - Réhabilitation de nombreux busages
 - Entretien des voies communales avec apport de calcaire (50 tonnes par an) et d'enrobés à chaud et à froid

- En assainissement collectif :
 - Entretien et maintenance permanente de la station d'épuration
 - Vidange des lits de boues qui n'ont jamais été vidés
 - Changement des matériels opérationnels assujettis aux contraintes d'utilisations permanentes, pompes de relevage, systèmes de contrôles
 - Mise en œuvre du diagnostic des réseaux
- Habitat des Possibles :
 - Recherche de l'opérateur le plus en adéquation avec l'objectif du projet
 - Nomination par appel d'offres de la maîtrise d'œuvre architecte
 - Nomination par appel d'offres des différents intervenants par corps de métier
 - Suivi effectif de l'avancée des travaux par des réunions de chantier hebdomadaires

Madame le Maire précise également que Agathe Immobilier a informé que le preneur de la maison de BEDENS, M. DAUVERT, avait obtenu le crédit pour l'achat de la maison. La vente se fera donc et l'argent arrivera sur le compte de la commune pour les prochains élus.

- Mme CODEGA fait un point sur les affaires scolaires :
 - Chaque année il y a eu des actions majeures au sein de l'école, voici une liste non exhaustive de ce qui a été fait :
 - Installation d'une sonnette portail dès notre arrivée
 - Distribution de masques pour tous et tests antigéniques pour le personnel
 - Envoi de matériel scolaire à Madagascar par le biais des Maillons du Cœur
 - Cours de sophrologie aux élèves, interrompu par le COVID
 - Equipement numérique
 - Installation et réparation régulière d'un poulailler
 - Mise en place de la team Egalim pour répondre aux exigences des nouvelles normes de la cantine
 - Projet nature avec l'association l'Auringleta
 - Equipement de jeux : marelle, ballons, cerceaux etc.
 - Equipement cantine : vitrine réfrigérée, gobelets, plateaux etc. grâce en partie aux subventions obtenues
 - Financement exceptionnel d'un bus pour Cassis
 - Mise en place de la cantine à 1€
 - Drapeau devise et Marseillaise dans chaque classe
 - Achat lave-vaisselle pour la cantine
 - Installation de la fibre
 - Mise en place du multisport avec l'association BESST
 - Chorale
 - Ateliers cuisine intergénérationnelle en collaboration avec l'association l'Auringleta
 - Installation de jeux chez les petits et les grands
 - Mise en place de nouveaux casiers à la cantine
 - Serviettes en tissu et torchons ont remplacé les jetables
 - Table de Ping Pong
 - Alarme anti intrusion
 - Rideaux occultants

- Achat d'une machine à laver le linge
- Chaque année spectacle de Noël offerts par la mairie
- Cadeaux des Cm2
- Organisation des pots de départ à la retraite de certains employés
- Travaux réguliers d'entretien à l'école (peintures, nettoyages, réparations)
- Composteur cantine
- Budgets alloués aux bus, à l'USEP et aux fournitures
- Aide à l'équipe animateurs investis qui organise des olympiades, tournois de foot, fêtes foraines.

Mme CODEGA profite de ce moment pour remercier tous les agents, ceux qui œuvrent au sein de l'école, ainsi que ceux qui sont en mairie. Un grand merci aussi à l'équipe technique qui intervient régulièrement à l'école. Demain se tient aussi le dernier conseil d'école, ce sera également l'occasion de remercier les enseignants qui nous ont accompagnés pendant ces 6 ans.

- M. SANLIAS fait un point sur les associations et les manifestations :
 - Création d'un blason dès 2020 car la commune n'en avait pas
 - Nouveaux décors de Noël et création de la maison du Père Noël
 - Impression du blason sur les objets vendus : mugs, cartes postales
 - 19 marchés gourmands organisés
 - Le tableau de l'église qui a été retrouvé, récupéré, restauré et réinstallé à l'église
 - La journée Tour de France en 2021 avec 400 repas faits par les jeunes agriculteurs et plus de 600 personnes présentes
 - Les réunions des associations et artisans à Dubernet mais c'est à revoir pour améliorer
 - Manifestations : octobre rose, nettoisons la nature, transhumance
 - Salon de la randonnée qui a rassemblé 650 marcheurs, c'était très bien
 - Le circuit des nichoirs, référencé auprès de l'Office de Tourisme de Lagon et qui figure sur leur site internet
 - L'accueil des nouveaux arrivants qu'il faudrait maintenir lors de la cérémonie des vœux
 - Les visites de plus de 250 bordelais sur la commune de Noaillan. Tous ont dit que le coin était pas mal à découvrir, comme quoi il y a du tourisme à développer sur Noaillan
 - Et pour terminer la soirée jazz qui s'est déroulée à la salle des fêtes le week-end dernier.
 - Création du nouveau site de la mairie de NOAILLAN
- Madame le Maire présente le bilan des affaires sociales. Madame le Maire remercie tous les membres du CCAS, civils et élus, qui se sont investis pleinement durant ces six ans. Les affaires sociales ont été gérées d'abord par Céline MARIE, puis après son déménagement par Edith BERGES :
 - Domiciliations, visites et aides aux malades (180 visites par an) sans compter le repas des aînés, la première pierre et son cortège de réunions. Les travaux dans les logements sociaux et les visites d'anniversaires. La capture des chats errants, les réunions marches roses, et les réunions pour les divers ateliers, forme et équilibre, multimédia, yoga, ASEPT
 - Réfection complète pour création d'un local d'urgence « femmes battues »

- Installation d'un CISPDP pour la CDC pour violences infantiles
- Intervention social gendarmerie. Reconnaissance et prise en charge des victimes, prise en charge totale des locataires
- Installation du club du cœur et santé depuis 3 ans
- Installation des restos du cœur le mardi de 13h30 à 17h au local jeunes, depuis août 2025. La commune s'est réengagée pour une année supplémentaire jusqu'en fin 2026, les élus du mandat suivront verront s'ils poursuivent ou pas.
- Convention Brigitte Bardot depuis 4 ans pour stériliser les chats errants
- Protection juridique des majeurs avec convention et partenariat national
- Nombreuses réunions CIAS pour les problèmes de portage des repas et les ménages. Prise en charge totale des locataires
- Prise et installation pour soins de l'équipe mobile de gérant psychiatrique EMGPI pour des évolutions et des accompagnements
- Nombreux partenariats en vue d'animer avec destination multimédias : yoga, ASEPT, forme et équilibre, escape game pour les aînés, alimentation
- Nombreuses domiciliations pour les SDF
- Repas de Noël des seniors, totalement conçus et réalisés par l'équipe du CCAS, les élus et notre cantinière
- Portage à chaque anniversaire d'une personne habitant de Noailan de plus de 80 ans d'une fleur ou d'un paquet de biscuit, et d'une carte de Madame le Maire, largement apprécié de tous.
- Portage à toutes les personnes de plus de 65 ans d'un Mug de la commune avec des gâteaux.
- Portage à chaque nouveau-né de la commune d'un cadeau de bienvenue + condoléances aux personnes en deuil
- Dans le cadre du CIAS, journées de découverte du territoire par nos aînés.

Madame le Maire conclut en disant qu'elle a beaucoup aimé l'expérience de ce mandat, il y a eu beaucoup de rencontres avec des personnes intéressantes, qui avaient le sens du social et qui avaient du cœur. C'est tout ce côté du mandat qu'elle a préféré.

Madame le Maire précise qu'il faut prévoir le planning des permanences électorales pour le premier tour des élections municipales le 15 mars. A cet effet, elle propose comme la dernière fois que des permanences soient assurées par tranches de 2h, en étant 3 élus par tranche. Il faut donc beaucoup de disponibilité. Madame le Maire propose aux élus soit de venir la voir directement pour donner leurs disponibilités, soit d'adresser un courriel, en fonction de cela elle fera un tableau des permanences qui sera communiqué à l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Madame le Maire clôt la séance du conseil Municipal à 20h00.

